



# VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

## ARRETE MUNICIPAL DE VOIRIE N°245/2025

**Arrêté de Déviation Avenue Pablo Neruda,  
lors des travaux de création d'une réparation d'un réseau électrique souterrain.**

### MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUCHY LES MINES,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande formulée par note écrite **le mardi 02 septembre 2025 par Madame Typhaine KAPLIN de l'entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE – Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod-64210 BIDART.**

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de voirie effectué par l'entreprise **ROTEL de BIDART**, sur la voie communale **Avenue Pablo Neruda** il y a lieu d'appliquer **la déviation lors des travaux de création d'une réparation d'un réseau électrique souterrain.**

### ARRETE :

#### **Article 1 –**

**Le lundi 29 septembre 2025 au jeudi 02 octobre 2025, la circulation sur une partie de l'avenue Pablo Neruda devra être déviée afin de permettre de réaliser les travaux de création d'une réparation d'un réseau électrique souterrain.**

#### **Article 2 –**

**La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2011 et apposer 48h avant.**

**La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise.**

#### **Article 3-**

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

#### **Article 4-**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier ainsi qu'à l'hôtel de ville d'Auchy-les-Mines.

**Article 5–**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 6 –**

Monsieur le **Commissaire divisionnaire Benoit ALOE** du Commissariat de Béthune,  
Monsieur **Michaël DEGROOTE responsable** du Commissariat d'Auchy-les-Mines  
Sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

Monsieur Le Directeur **de l'entreprise ROTEL de Bidart**  
Lieutenant HILDEBRANDT du **CENTRE DE SECOURS** de Haisnes,  
Madame **Le Brigadier-Chef de la Police Municipale** d'Auchy-les-Mines,  
Monsieur **Le Directeur du Syndicat Mixte des Transports de Lens.**

Fait à Auchy-Les-Mines,  
Le 02 septembre 2025

Monsieur le Maire,

Jean Michel LEGRAND